

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 7 NOVEMBRE 2018**

Présents : Aline ABADIE, Jean-François COMBESCOT, Marie-José COURREGES, Sophie DASTE, Louis DINTRANS, Annie LAGRANGE, Alain LASSARRETTE, Jérôme LENDRES, Michel NAPROUS, Francis PLENACOSTE, Magali POINSOT DARGAIGNON.

Absents : Patrick DUBOSQ (procuration : A LASSARRETTE), Maryse JOUANOLOU (procuration : S DASTE), Dominique PAPOT (procuration : MJ COURREGES), Jean-Louis PARROT.

Secrétaire de séance : Jérôme LENDRES.

Secrétaire auxiliaire : Luis RABANAL.

### **1. Analyse financière de la collectivité délivrée par la DDFIP en Préfecture.**

Monsieur le Maire présente au Conseil le rapport d'analyse financière de la collectivité réalisé par la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) pour l'année 2017.

Ce rapport fut remis aux représentants de la Mairie d'Andrest en Préfecture par la DDFIP en présence du Secrétaire général de la Préfecture.

Monsieur Laurent MARIE, Trésorier de Vic-Rabastens est présent lors de cette réunion du conseil afin de répondre aux questions des élus.

Ce rapport souligne que les dépenses de fonctionnement, bien que maîtrisées et relativement stables, augmentent plus rapidement que les recettes de fonctionnement.

Les projets d'investissement ont grevé également les finances de la commune mais le versement des subventions dues par l'Etat et les autres collectivités partenaires devrait atténuer les charges liées à la construction de l'extension de l'école d'Andrest.

La DDFIP préconise une pause dans les dépenses d'investissement, une réduction, si cela est possible, de certaines dépenses de fonctionnement et une augmentation des recettes via une hausse de la fiscalité locale afin de permettre à la collectivité de dégager un autofinancement couvrant *a minima* le remboursement en capital des emprunts.

Monsieur DINTRANS propose au Conseil de renégocier les emprunts contractés par la commune.

D'autres pistes sont envisagées et seront analysées par le Conseil lors d'une prochaine réunion du Conseil.

## **2. Taxe d'aménagement.**

Monsieur le Maire propose au Conseil de se prononcer sur une éventuelle réévaluation de la taxe d'aménagement à partir de l'exercice 2019.

Le taux communal actuel de cette taxe est de 2%.

La taxe d'aménagement s'applique aux demandes d'autorisations d'urbanisme et contribue au financement des équipements publics.

Considérant la forte pression foncière existant sur Andrest et les financements que doit obligatoirement consentir la commune afin de desservir en réseaux les nouvelles constructions, il est proposé de fixer à 3% le taux communal relatif à la taxe d'aménagement.

Le Conseil, après avoir délibéré, fixe à l'unanimité le taux communal de la taxe d'aménagement à 3%.

## **3. Etat d'avancement du projet de construction par l'OPH 65 de 18 logements pour personnes âgées non dépendantes.**

Monsieur le Maire informe qu'il s'est réuni avec un représentant de l'Office Public de l'Habitat des Hautes-Pyrénées (OPH 65) concernant le projet de construction de 18 logements pour personnes âgées non dépendantes sur un terrain situé sur la rue Robespierre.

Les lourdes charges pesant sur l'OPH65 du fait de la réduction des APL par l'Etat ne permettent pas, d'après ses représentants, de donner une date définitive de réalisation de ce projet.

Une nouvelle rencontre avec des représentants de l'OPH 65 et les élus d'Andrest sera fixée dans les prochaines semaines afin d'aborder ce sujet en détail.

## **4. Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable Tarbes Nord (SIAEP-TN).**

Monsieur NAPROUS présente au Conseil les faits marquants de l'année 2017 concernant l'activité du SIAEP-TN :

-Le SIAEP-TN gérant la compétence « eau potable » regroupe 26 communes, dont Andrest, et couvre 11 362 habitants.

-Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société VEOLIA EAU en vertu d'un nouveau contrat ayant pris effet le 1 mai 2017 pour une durée de 10 ans.

-Le linéaire total du réseau de distribution d'eau potable est de 229 Km en 2017.

-Le SIAEP Tarbes Nord achète de l'eau en gros au SIAEP de Montaner, au SMNEP et vend de l'eau en gros à la commune de Vic-en-Bigorre.

-Le nombre d'abonnés est en constante augmentation sur les six dernières années (+1,2 % par an en moyenne).

L'assiette de facturation (c'est-à-dire les volumes vendus) est, quant à elle, en hausse de 11% cette année.

Par conséquent, la consommation moyenne par abonné est globalement en forte hausse. Pour information, elle s'élève à 110 m3 en 2017.

-Au niveau de la performance, le rendement subit une baisse de 2,2 points par rapport à l'année 2016.

- Les analyses effectuées montrent que l'eau distribuée est totalement conforme aux exigences réglementaires sur le plan microbiologique.

En revanche, 12 analyses sur 45 se sont révélées non-conformes sur les paramètres physico-chimiques.

- 6 679 ml de canalisation ont été renouvelés en 2017 sur le réseau de distribution d'eau potable (mis à part le renouvellement de branchements). En 2017, le taux de renouvellement de canalisations est de 1,03 %.

- Au 31 décembre 2017, le parc compteurs décomptait 5 108 compteurs. En 2017, 195 compteurs ont été renouvelés soit 3,8% du parc compteurs.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, prend acte et approuve, sur proposition de Monsieur le Maire, à l'unanimité le RPQS pour l'exercice 2017 du SIAEP-TN.

## **5. Subvention aux communes sinistrées de l'Aude.**

Monsieur le Maire présente au Conseil le communiqué national du 18 octobre 2018 de l'Association des Maires de l'Aude sollicitant un don pour les 70 communes sinistrées de ce département à la suite des graves inondations subies sur ce territoire au début de l'automne.

Les dons accordés par les communes françaises seront affectés à la reconstruction des équipements publics endommagés par cet événement climatique.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de verser une subvention au Département de l'Aude dans le cadre de l'opération « Solidarité communes audoises 2018 » d'un montant de 100 euros.

## **6. Questions diverses.**

-Monsieur NAPROUS, conseiller municipal délégué à l'urbanisme, et Monsieur LENDRES présentent les dates de réunions publiques concernant la mise en place du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi).

Le 14 novembre à 21h00 se tiendra à l'Octav de Vic-en-Bigorre une réunion publique ayant pour but d'expliquer aux habitants du secteur la démarche du PLUi visant à rationaliser les surfaces constructibles du territoire de la Communauté de Communes Adour Madiran.

La commune d'Andrest a été consultée concernant la modification de son futur périmètre urbanisable. Les élus de la commune ont privilégié une approche pragmatique en tentant de conserver les terrains nus urbanisables les plus proches des zones déjà construites.

-Monsieur LENDRES présente aux conseillers le guide du statut de l'élu local rédigé par l'Association des Maires de France.

Ce dernier évoque les cas de conciliation entre la vie professionnelle et le mandat d'élu, la formation et la protection des élus.

-Monsieur le Maire présente au Conseil municipal un courrier de Madame Isabelle LAFOURCADE et Monsieur Bernard POUBLAN, conseillers départementaux, demandant au service des routes du Département d'apposer des panneaux d'interdiction de dépôt de déchets sur les aires de parking entre les communes d'Andrest et de Camalès au bord de la RD 935. Ces lieux font régulièrement l'objet de dépôts sauvages.

Le Conseil approuve la demande faite par les conseillers départementaux.

*La séance est levée à 23h00.*